tune au détriment du *miri* : on évalue à plus d'un million de piastres les munitions de toute espèce laissées par les Egyptiens aux camps de Hazmye, de Chiâk et dans Beyrouth, et qui furent soustraites par Ftéha. Placé au centre de l'administration, exerçant malheureusement beaucoup d'influence sur les mouchirs qui se sont succédé jusqu'à Mustafa pacha, cet homme a mis régulièrement à contribution les employés de tous grades qui recevaient leur investiture à Beyrouth ; l'argent avec lequel ces fonctionnaires étaient obligés d'acheter l'appui de Ftéha était nécessairement prélevé sur les malheureuses populations ; delà concussions, exactions protégées par Seïd-Ftéha, et plaintes toujours renvoyées des habitans ; la sollicitude bienveillante de S. M. I. pour ses sujets était paralysée ; il n'y avait pas moyen de rendre justice. Exerçant une funeste influence sur les membres du *medjlis*, Ftéha y a dominé en vrai maître ; tout y était vendu au plus offrant ; et l'on ne sache pas ici que depuis 1840 un seul pauvre ait gagné son procès. Indépendamment de ces ressources honteuses, Ftéha a trouvé des moyens de s'enrichir plus promptement, aux dépens de l'Etat : on sait que tous les appaltes et ventes de comestibles sont adjugés au *medjlis* ; l'acheteur (c'est chose de notoriété publique ici) avant de se présenter au *medjlis*, arrangeait son affaire avec Ftéha, puis tout était terminé à son gré. On évalue à 5 ou 6 millions de piastres les sommes ainsi perdues pour le miri depuis 8 ans. Ftéha, obéré en 1840, a acquis en peu de temps une fortune très considérable : les grandes maisons et khans, les grandes propriétés qu'il a bâties ou achetées et le luxe de sa maison en sont la preuve.

Assailli à son arrivée par les cadeaux, Vamik pacha les refusa tous : le bruit s'en est bientôt répandu dans le pays ; on savait le pacha intègre et honnête ; des plaintes nombreuses arrivaient de tous côtés contre les concussions de Ftéha ; il fut averti souvent de changer de conduite ; inutile ; le mal augmentait parce qu'il fallait satisfaire à l'avidité de cet homme. Vamik pacha prit la résolution de le destituer : ce fut une grande joie à Beyrouth ; des maisons furent illuminées en signe de réjouissance. Ftéha commença à intriguer pour soulever la population contre l'autorité, des sommes considérables furent dépensées à cet effet. Le pacha, redoutant avec raison une émeute, fit mettre Ftéha aux arrêts en attendant les instructions de la S. Porte. Sans doute elles seront de nature à faire de ce prévaricateur un exemple éclatant. La S. Porte est intéressée tant pour elle que pour ses sujets à délivrer le pays de ce fléau qui l'a ruiné.

Déjà des plaintes nombreuses ont été adressées au pacha contre Ftéha : elles se répètent ; nous en citerons cependant quelques-unes pour faire comprendre l'importance du bienfait qui résultera de la destitution de Ftéha :

Moustafa Cabbané, notable musulman, réclame, pièces justificatives à la main, P. 86,000 payées à Ftéha pour avoir des appaltes à Tripoli et à Beyrouth.

Nicolas Arcach, procureur de l'Emir Emin, réclame 24,000 payées pour avoir la prérogative d'un monopole pour le moulin de l'Emir à Antilias.

Seyd-Moustafa, ex-caïmacam de Gaza, et Seyd-Abdelal, ex-caïmacam d'Acre, réclament le premier 87,000, et le second 89,000 payées pour avoir l'investiture.

Gebran-Aura réclame 4,000 payées pour avoir l'appalte des tabacs en 1261.

Elias Naccach, membre maronite du *medjlis*, 86,000 pour fournitures et argent comptant dont il n'avait jamais osé réclamer le montant. Nous ne parlerons pas des réclamations très justes du miri qui s'élèvent à des sommes très considérables.

On conçoit du reste que ceux qui ont gagné leurs procès en achetant l'appui de Ftéha, auraient bien garde de formuler des réclamations qui feraient revenir à la charge les parties condamnées injustement.

On espère qu'Emin éfendi qu'on attend incessamment, fera prompte et sévère justice ; le pays a besoin d'un exemple.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

On sait qu'une proposition d'enquête sur la conduite du général Changarnier avait été faite à l'Assemblée constituante par M. Ledru-Rollin. Après une discussion qui a duré trois jours, l'ordre du jour pur et simple, réclamé par le côté droit à la séance du 25 mai, a eu la priorité sur cette proposition. Le nombre des votans était de 568 : 308 voix se sont prononcées pour l'ordre du jour, et 260 pour le rejet.

L'Assemblée constituante s'est séparée le 26 pour ne plus se réunir. Le seul résultat important de cette séance a été l'adoption d'un décret par lequel l'Assemblée adresse des remercîmens à la garde nationale et à l'armée pour le concours énergique et dévoué qu'elles ont prêté constamment au maintien de l'ordre et de la liberté. Le président de l'Assemblée a pris la parole au dernier moment de la séance pour lire un discours de clôture et d'adieux solennels. M. Marrast a convenablement résumé les travaux et caractérisé la politique de l'Assemblée constituante. Les services rendus par cette Assemblée à la cause de l'ordre et de la liberté, sa conduite ferme et modérée dans les circonstances critiques où elle a trouvé le pays, ont été simplement, mais fortement retracés dans ce discours. A dater du 26, l'histoire va commencer pour l'Assemblée constituante ; l'histoire ne ratifiera peut-être pas tous les jugemens de M. Marrast, mais elle ne les cassera pas tous. L'orateur a été souvent interrompu par les applaudissemens de l'Assemblée, qui s'est enfin séparée comme elle s'était réunie, l'année dernière, aux cris de *Vive la République !*

Voici, d'après le *Moniteur*, le texte du discours prononcé par le président de l'Assemblée nationale :

« Citoyens représentans, mon premier sentiment, au moment où je prends congé de vous, me porterait à vous exprimer de quelle profonde reconnaissance mon cœur est pénétré pour une bienveillance qui ne s'est pas démentie. Mais si grand que soit l'honneur que m'a fait l'assemblée nationale, je lui demande la permission, pour l'en remercier, de ne l'entretenir, à cette dernière heure, que d'elle-même, de ses travaux et de ses droits à l'estime de ses concitoyens. Il serait indigne de vous que je vinsse ici chanter vos louanges ; mais peut-être n'est-il pas inutile de résumer rapidement quelle fut votre politique et par quels traits saillans la physionomie de l'Assemblée nationale se dessine aux regards clairvoyans et que la passion n'a pas troublés.

» Je n'ai pas besoin de relever tous les détails de nos travaux : ce qui s'est passé à deux phases de notre existence, au début et à la fin, suffit pour préciser ce qui la caractérise. L'Assemblée nationale a eu cette singulière destinée d'exciter, à ses premiers et à ses derniers jours, les défiances et les injustices des partis extrêmes.

» Regrettée aujourd'hui peut-être par ceux qui l'attaquèrent à son début, elle est chaque jour attaquée par ceux-mêmes qui l'appelaient alors avec le plus d'ardeur et d'espoir. C'est l'histoire de tous les pouvoirs modérateurs : et grâces en soient rendues à votre sagesse, vous avez refusé l'abri de votre majorité à toutes les violences ; vous saviez que la réaction et l'utopie s'engendrent, et dans votre patriotique sollicitude, vous vous êtes tenus à une égale distance de l'une et de l'autre, réalisant ainsi par vos actes ce que beaucoup prêchent, ce que bien peu savent pratiquer.

» Ce que vous avez voulu sincèrement et toujours, c'est la République ! Fondée par l'acclamation populaire, elle a reçu de vous la sanction du droit ; et, si l'on jette les yeux sur vos travaux, on reconnaîtra que vous n'avez laissé aucun doute à personne sur la manière dont vous la compreniez. Avertis par des signes dont l'évidence est brûlante, que les sociétés sont arrivées à l'âge d'une transformation nécessaire, vous avez conçu le pouvoir politique comme l'instrument actif du perfectionnement actuel.

» Et, qu'il me soit permis de le dire, si nous, les ardens et constans promoteurs de la République, nous n'avions travaillé qu'à une œuvre personnelle, à un déplacement stérile d'hommes et d'institutions, nous ne serions pas même des ambitieux vulgaires, mais de détestables intrigans.

» On ne joue pas à ce jeu misérable de la personnalité, la paix et la prospérité même passagère de sa patrie. Si le suffrage universel devait ramener la France au point où il l'a trouvée, et, pour prix de ses agitations, s'il ne devait nous donner qu'une société pétrifiée, un ordre précaire, des iniquités permanentes, sans progrès, sans améliorations générales, sans concorde au dedans, sans grandeur au dehors (que Dieu me pardonne ce mot impie !) mieux vaudrait pour un peuple l'abrutissement du despotisme.

» Tel n'est pas le sort que l'assemblée nationale a préparé aux générations. Indépendamment des propositions qui n'ont pu aboutir, vous trouverez dans le relevé de ses travaux un nombre considérable de décrets et de lois qui attestent sa préoccupation constante des intérêts, des besoins, des souffrances de la portion la plus déshéritée.

» Je sais que le bien paraît peu sensible, et la douleur qui se prolonge, parce qu'elle est profonde, accuse toujours la lenteur du temps. Mais il n'y a pourtant de réformes sérieuses, étendues et durables qu'à l'aide de rénovations mesurées et progressives. Il faut entrer, marcher résolument dans cette voie, n'y point fléchir et ne rien précipiter, au risque de tout jeter dans l'abîme.

» Quand les besoins du trésor épuisé vous ont contraints à ménager toutes les ressources, vous avez ajourné et la réforme postale et celle de l'impôt du sel, et celle des contributions indirectes. Aussitôt que vous avez pu donner carrière à vos sentimens comme à vos convictions, vous n'avez pas hésité à frapper ou à détruire les taxes qui pesaient d'un poids si lourd sur la vie du pauvre. En même temps que vous vous montriez sévères jusqu'à la rigueur pour les traitemens des fonctionnaires, dont le nombre est encore trop grand, vous récompensiez avec empressement les services des instituteurs primaires, et vous donniez des preuves de votre respect à la vieillesse des desservans, jusqu'à vous négligée.

» Jamais une voix ne s'est élevée dans cette enceinte en faveur de la misère, que cette voix n'ait trouvé le cœur de la majorité prêt à lui répondre. Les problèmes si difficiles que soulèvent les questions d'industrie et de travail, de crédit, ont été abordés sous toutes leurs faces, non pas que vous ayez à produire une de ces solutions absolues, générales dont la prétention est de tout finir en un jour, mais, du moins, vous avez voulu prouver que vous ne passiez pas avec le sourire de l'indifférence devant ces questions redoutables, et que vous sentiez qu'elles doivent être l'objet de l'étude la plus attentive et des discussions les plus approfondies.

» On peut regretter assurément qu'il ne soit pas sorti de ces débats une de ces conceptions, vastes et sûres, destinées à réaliser les bienfaits que le Peuple attend. Il en est sorti du moins un avertissement pour le Peuple lui-même ; c'est que les théories les plus superbes, soumises au froid examen et rapprochées de l'application, renfermaient plus de déceptions qu'elles n'avaient montré de suffisance.

» Poussés par vos sentimens à vous montrer jaloux de ces intérêts que la révolution de février vous avait recommandés, vous n'en avez que mieux témoigné, en toute circonstance, de votre ferme résolution de protéger la France contre toutes les perturbations. On a tant abusé de ces nobles mots : l'ordre, la liberté, que je crains presque de m'en servir à la suite des hypocrisies qui les prostituent. Votre histoire, du reste, suffit pour rendre témoignage de votre dévouement à ces principes sans lesquels toute société n'est plus qu'une agglomération de ruines.

» Je ne veux, à ce moment surtout, m'arrêter à ces terribles souvenirs de guerre civile que pour saluer d'un dernier hommage ceux de nos collègues dont la cendre se mêle à cette immense hécatombe élevée par nos discordes. Ah ! que tant de sang versé serve au moins pour longtemps de rançon à la paix intérieure de notre patrie ! Que les partis hostiles s'arrêtent enfin devant ce formidable monument ! Il y a d'autres ennemis à combattre au dehors : si la République doit avoir ses colères et ses haines, qu'elle les tourne au profit de sa grandeur et de sa gloire, vers ces puissances ébranlées dont les hordes semblent la menacer encore. Il n'y a plus de place en Europe pour deux principes ennemis : si l'heure de la rencontre a sonné, que la France, qui n'a jamais fait de provocation, sache relever celle qu'on lui adresse, et prouve une fois de plus que la paix n'a pas flétri son cœur ou émoussé son épée.

» Vos votes anciens et récens ont prouvé que vous avez voulu jeter dans cette direction la politique extérieure de notre pays.

» La République, à son berceau, n'a voulu que la paix ; mais cette paix avait pour condition le droit des peuples ; elle contenait la sauvegarde de leur nationalité. Grâce à une attitude calme et ferme, les nations se sont reconnues, et sur tous les points de la circonférence, le souffle de l'esprit nouveau a réveillé la liberté et dispersé ce qui restait encore de ces traités de 1815, depuis longtemps mis en lambeaux.

» Tout s'est ému, tout s'agite, tout frémit à cette heure en Europe. Pendant que l'Italie et l'Allemagne essaient, par les plus nobles efforts, de conquérir leur indépendance, il sort des profondeurs presque ignorées de notre orient une race vaillante qui s'avance avec l'orgueil des vieilles nations et l'ardeur des nations nouvelles, organise en peu de temps une armée de 100 000 hommes, et vient fièrement prendre sa place dans les familles nationales, en écrivant son droit sur le bulletin de ses victoires.

» Voilà, citoyens représentans, dans quel état de perturbation générale nous laissons le monde. A l'extérieur, des principes ennemis qui ne se menacent pas seulement, qui déjà se mesurent ; au dedans, deux partis hostiles qui se calomnient mutuellement, comme à la veille des grandes luttes.

» A ceux-ci, du moins, vous léguez mieux encore que votre exemple, vous léguez une Constitution qui doit désormais servir de règle et de bouclier à tous les pouvoirs comme à tous les droits. Je fais en votre nom les vœux les plus ardens pour que cette loi suprême inspire à tous les partis le respect dû à l'œuvre de l'Assemblée que le Peuple avait choisie pour la faire. Malheur à ceux qui tenteraient de la violer ! Indépendamment du châtiment qui les atteindrait aussitôt, ils attireraient sur leur tête les malédictions de la patrie entière !

» Saluons avec confiance cette Assemblée nouvelle appelée à nous remplacer. Ayons foi, les uns et les autres, dans les nobles destinées de la République ; elle ne faillira pas, au dedans, aux espérances du peuple ; elle ne faillira pas, au dehors, à ses alliances et à ses promesses. Que la sagesse de nos successeurs vienne réparer ce qu'il a pu y avoir de fautes, d'erreurs et de dures nécessités dans notre laborieuse carrière ! Puissent-ils se garder eux-mêmes des passions violentes ou de funestes entraînemens !

» Qu'il me soit permis enfin, citoyens représentans, de clore ce discours et vos travaux par le cri de ralliement qui les inaugura : Vive la République ! »

Les membres de l'Assemblée Législative se sont réunis le 27 dans l'ancienne salle de la Chambre des Députés. Ils étaient au nombre de 500 environ. M. Kératry, doyen d'âge, occupait le fauteuil du président. MM. Boch, Estancelin, Rolland (de Saône-et-Loire), de Coislin, Commissaire et Bancel ont rempli les fonctions de secrétaires.

Le sergent-major Boichot et les sergens Rattier et Commissaire assistaient à cette séance en uniforme.

Le 28, à midi, les membres du bureau de l'Assemblée Constituante étaient réunis dans le cabinet de la présidence, lorsque les membres du bureau provisoire, précédés des huissiers et des messagers d'Etat, ont été introduits.

M. Armand Marrast, président de l'Assemblée Nationale, debout et entouré des vice-présidens, des secrétaires et des questeurs, a dit :

« Monsieur le président d'âge et MM. les membres du bureau provisoire de l'Assemblée Législative,

» Le bureau de l'Assemblée Constituante a tenu à honneur de vous attendre et de vous recevoir, afin de constater que sous l'empire de notre Constitution républicaine, il ne saurait y avoir d'intermittence dans le pouvoir législatif.

» Votre présence met fin à notre mandat, à nos pouvoirs, à nos devoirs ; notre carrière est terminée, la vôtre commence.

» Elus du peuple, soyez ici les bienvenus ! Plus heureux que vos devanciers, puissiez-vous éviter du moins les horreurs de la guerre civile !

» Si, comme je l'espère, l'Assemblée nationale législative répond dignement aux vœux de la France, vos prédécesseurs, qui sont aujourd'hui les premiers à vous saluer, seront aussi les premiers à vous remercier et à vous bénir. »

M. Kératry, président d'âge, a répondu :

« Monsieur le président de l'Assemblée Constituante,

» Au nom de l'Assemblée Législative que mon âge m'appelle à présider, j'accepte les vœux et les espérances que vous avez la bonté d'exprimer en faveur de nos futurs travaux. Fidèles à notre mandat, nous essaierons de répondre à l'attente publique ; heureux si nous sommes secondés dans nos efforts par vous et vos honorables amis. Nous vous rendrons la justice que vous avez traversé des jours difficiles, et que vous en avez porté le poids avec noblesse et courage. Si un sang précieux a coulé pendant l'année consacrée à vos travaux, au moins vous avez mis un terme à ces calamités déplorables, et des jours meilleurs luisent déjà sur notre patrie. Grâces vous en soient rendues ! Par ma voix, la Chambre Législative vous en témoigne sa reconnaissance. »

M. Marrast et M. Kératry s'étant cordialement serré la main, M. Marrast s'est retourné vers les membres du bureau de l'Assemblée Constituante, et a dit : « Messieurs, notre mission est terminée, nous pouvons nous retirer. »

Les membres présens ont échangé entre eux des paroles de politesse, l'ancien bureau s'est éloigné ; le président d'âge, suivi des secrétaires, s'est dirigé, suivant le cérémonial ordinaire, vers la salle des séances de l'Assemblée.

De tout quoi il a été dressé procès-verbal au palais de la présidence, le 28 mai 1849.

La *Patrie* s'exprime ainsi à propos de la nomination des présidens et secrétaires des bureaux de l'Assemblée législative :

« La première opération politique de la session a eu lieu le 28 mai. C'est la nomination des présidens et secrétaires des bureaux de l'Assemblée. Cette opération a fourni aux partis qui composent la nouvelle Assemblée la mesure de leurs forces. A ce début, il n'y a eu que les candidats de l'ordre et les candidats de la Montagne. C'est entre ces deux partis que s'est engagée la lutte au scrutin. Le résultat est de bon augure pour l'avenir. Tous les candidats du parti modéré l'ont emporté sur les candidats de la Montagne.

» En récapitulant le nombre de voix données au parti modéré et au parti montagnard, on trouve une majorité de 170 voix pour le parti de l'ordre.

» Les bureaux ont nommé chacun des sous-commissions de cinq membres pour examiner les procès-verbaux des départemens, en commençant par ordre alphabétique. Une question préalable a été soulevée : c'est l'annulation des élections qui viennent d'avoir lieu, sous le prétexte que la dépêche télégraphique de M. Léon Faucher, déjà débattue dans la dernière Assemblée, a violenté les électeurs. C'est le 29 que les bureaux devaient s'occuper de cette proposition, qui allait être le champ de bataille des premières séances. Il était aussi question d'annuler quelques élections partielles. »

Des onze membres qui formaient le gouvernement provisoire, trois seulement, MM. Crémieux, Ledru-Rollin et Arago, ont été réélus. Des noms fameux ont ainsi disparu, ceux, par exemple, de MM. de Lamartine et Dupont (de l'Eure.) MM. Pagnerre, Duclerc, Récurt, Clément Thomas et autres hommes du *National*, ont de même succombé.

Seulement 339 membres de l'Assemblée constituante ont été réélus : 228 modérés, 111 de toutes les oppositions. M. Armand Marrast n'a obtenu que 271 voix dans toute la France.

On a distribué le 28 mai aux représentans de l'Assemblée législative un relevé des travaux de l'Assemblée nationale constituante, depuis sa première séance, le 4 mai 1848, jusqu'au 22 mai 1849.

D'après ce relevé, l'Assemblée constituante s'est réunie 319 fois en séance publique, et 124 fois dans ses bureaux.

Ses travaux intérieurs ont été élaborés par 15 comités et 130 commissaires.

Le nombre des pétitions reçues au secrétariat de la présidence de l'Assemblée nationale s'est élevé à 20,505.

Ces pétitions ont été inscrites sous 7,380 numéros, dont 960 ont été rapportés.

La nouvelle de la reconnaissance de la République française par la Russie, est confirmée en ces termes par le *Moniteur français* :

« M. de Kisseleff a remis au ministre des affaires étrangères les lettres qui l'accréditent en qualité de chargé d'affaires de Russie auprès du gouvernement de la République. »

Le ministère du commerce de la République a donné communication à la chambre de commerce de Paris d'une décision du gouvernement russe, prise sur la demande du chargé d'affaires de la République française à Saint-Pétersbourg, qui admet les navires français à jouir dans les ports de Russie du traitement de faveur réservé jusqu'ici aux bâtimens russes, suédois et norwégiens pour l'importation des sels destinés à être entreposés.

En vertu de cette décision :

1°. Saint-Pétersbourg, Narva, Revel, Hapsal, Riga, Pernau, Arensbourg, Winda et Liebau sont ouverts à l'importation des sels avec entrepôt.

2°. La durée de l'entrepôt n'a d'autre limite que la volonté du propriétaire des sels.

3°. Le sel mis en entrepôt peut être vendu pour la consommation sans acquittement des droits ou réexporté en franchise, mais à la condition que la réexportation s'effectue par mer.

4°. Un déchet de 2 pour 100 est accordé à titre de bonification au propriétaire du sel.

Les commerçans pourront toujours prendre connaissance de cette communication au secrétariat de la chambre de commerce, à la Bourse, de midi à quatre heures.

Le général Thiard, ambassadeur de la République française près la Confédération helvétique, a donné sa démission.

Le chargé d'affaires de France dans le grand-duché de Bade vient d'être rappelé.

On lit dans le *Courrier de Marseille* du 25 mai :

« M. le général de brigade Morris, qui se rend à l'armée d'Italie pour y commander la cavalerie, a traversé hier notre ville pour aller s'embarquer à Toulon.

« Cet officier général est l'un des plus distingués de notre armée d'Afrique. »

Une lettre de Mâcon du 26 mai, insérée dans les journaux de Paris, contient ce qui suit :

« M. Pescantini, envoyé de la République romaine en France et en Suisse, a traversé jeudi la ville de Mâcon, où il n'a séjourné que deux heures. M. Pescantini, chargé d'une importante mission diplomatique, se dirige vers Paris, où il assistera à l'ouverture de l'Assemblée Législative. Il doit s'y réunir à M. Rusconi, ministre des affaires étrangères, qui, actuellement à Londres en mission extraordinaire, sera rendu à Paris pour la première séance des débats parlementaires. On se rappelle que ce sont MM. Pescantini et Rusconi que le gouvernement romain avait chargés de négocier avec le général Oudinot, peu de jours avant la marche de la division française sur Rome. »

Nous lisons dans une correspondance de Paris :

« M. de Gasc est parti hier pour l'Italie porteur de nouvelles dépêches adressées à M. de Lesseps. Ces dépêches enjoignent, dit-on, à l'envoyé français de maintenir la question romaine dans le *statu quo* le plus complet, jusqu'à ce que l'Assemblée législative qui va se réunir ait fait connaître son intervention positive sur la manière de terminer cette affaire. »

ANGLETERRE.

La Chambre des Lords a continué, dans la séance du 24 mai, la discussion du bill des lois de navigation. Plusieurs amendemens ont été rejetés, notamment celui de lord Ellenborough, qui demandait que le bill ne fût mis en vigueur que le 1er janvier 1851. Lord Stanley a déclaré alors qu'il ne prendrait plus part à la discussion du bill, et qu'il avait résolu d'abandonner ses amendemens en voyant les moyens extraordinaires employés par le gouvernement pour s'assurer la majorité. Il a ajouté qu'il laisserait aux ministres et à leurs alliés la responsabilité de ce bill funeste au pays. Ce bill est ensuite passé en comité.

Voici l'article de la loi pénale anglaise qui s'applique à l'attentat commis dernièrement sur la personne de la Reine par John Hamilton :

« Si une personne quelconque volontairement décharge, essaie de décharger, ajuste ou présente contre la personne de la Reine ou près de S. M. un fusil, un pistolet ou toute autre sorte d'arme à feu contenant ou ne contenant pas de matières explosives ou destructives, ou si une personne quelconque volontairement frappe ou essaie de frapper la Reine avec une arme offensive, ou si une personne quelconque volontairement jette ou essaie de jeter sur ou contre la personne de la Reine des substances, ou quoi que ce soit, chacune des personnes commettant de telles offenses sera coupable de grand crime *(high misdemeanour)*, et si elle en a été convaincue, elle sera passible, à la discrétion de la Cour qui la jugera, d'être déportée pour sept années ou d'être détenue en prison pendant un espace de temps n'excédant pas trois années, durant laquelle période d'emprisonnement elle sera fouettée en public ou secrètement aussi souvent et de la manière et en la forme que la Cour l'ordonnera et le prescrira, mais pas plus de trois fois. »

ITALIE.

Les succès de Garibaldi contre les troupes napolitaines, la prise de Bologne, le blocus et le bombardement d'Ancône par les Autrichiens, sont confirmés.

La soumission complète de la Sicile au roi de Naples est assurée.

La *Gazette piémontaise* du 22 mai croit devoir démentir les bruits journellement répétés par les journaux de l'Opposition sur la prochaine conclusion d'un traité d'alliance offensive et défensive entre le Piémont et l'Autriche. Elle ajoute que de pareils bruits ne sont inventés que pour troubler le peuple et l'armée, et ajouter ainsi aux embarras du pays.

La maladie du Roi de Sardaigne se prolongeant, ce prince a délégué à son frère, le duc de Gênes, la signature des décrets pour les affaires courantes et pour celles dont l'urgence serait reconnue par le conseil des ministres.

Le pourvoi du général Ramorino ayant été rejeté, la sentence de mort a reçu son exécution le 21 mai, à six heures du matin. D'après le débats du procès, le général Ramorino, par un sentiment de haine et d'envie contre le général Chrzanowski, aurait avec intention dégarni la route de Pavie pour laisser le passage libre aux Autrichiens, et se serait retiré sur la rive droite du Pô avec toute sa division, sans s'occuper aucunement de la marche de l'ennemi. Par suite de cette conduite, qualifiée de trahison par l'arrêt du conseil de guerre, le major-général Chrzanowski n'aurait été informé que douze heures trop tard, et lorsqu'il n'était plus temps, du mouvement offensif des Autrichiens, mouvement dont il eût été averti en temps utile par le bruit de la canonnade, si le général Ramorino avait opposé la moindre résistance.

Le général Ramorino a subi la mort avec le courage et le sang-froid d'un vieux soldat. Il est resté debout et a commandé lui-même le feu. Avant le dernier commandement, il a dit d'une voix forte : « Je proteste contre ma condamnation, et je déclare devant Dieu que je meurs innocent. »

Le général d'Aspre, entré à Florence le 25 mai, à la tête de 18,000 hommes, a prescrit un désarmement général, ainsi que la remise de toutes les munitions de guerre qui se trouvent entre les mains des particuliers, y compris le fulmi-coton ; mais on a dispensé de la remise les armes *faisant partie de l'uniforme*, ce qui laisse en dehors de cette mesure la garde nationale et les corps réguliers.

Le général d'Aspre, dans sa proclamation datée d'Empoli le 24 mai, dit qu'il est appelé à Florence par le grand-duc, comme il l'a été à Livourne ; l'ordonnance de désarmement a été concertée avec le commissaire extraordinaire de ce prince.

Un décret grand-ducal, daté de Naples le 24, constitue un nouveau minisnère toscan. Les membres qui le composent sont : MM. Baldasseroni, président et ministre des finances ; Landucci, intérieur ; le prince Corsini, affaires étrangères ; Capoquadri, justice ; Mazzei, affaires ecclésiastiques ; Boccela, instruction publique ; le général de Laugier, guerre.